

PREFECTURE DE LA REGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

2, rue Jacquemont GÉRARD
59039 LILLE CEDEX

IS Préalable

REPUBLIQUE FRANCAISE

LILLE, le

LE PREFET,

DE LA REGION NORD / PAS DE CALAIS

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'Inventaire Supplémentaire des
Monuments Historiques du jardin
d'hiver avec sa verrière de
l'Hôtel Mer situé 14, rue du
Grand Fossart à VALENCIENNES
(Nord).

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets, Commissaires de la République de région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du 28 mars 1988.

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'intérêt exceptionnel du jardin d'hiver de l'Hôtel Mer construit au début du siècle et composé d'une verrière par Haussaire et d'un décor mural peint par A. Membré présente un caractère architectural représentatif de son époque suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

Considérant la nécessité de donner à l'immeuble une mesure de protection pendant la durée de la procédure de classement initié sur proposition de la COREPHAE ;

ARRETE

Article 1er Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'Hôtel Mer situé 14, rue du Grand Fossart à VALENCIENNES (Nord) :

- le jardin d'hiver avec son décor mural peint et sa verrière ;

figurant au cadastre, section AS, sous le n° 458 d'une contenance de 17 a 63 ca et appartenant à l'Office d'Habitations à Loyer Modéré de VALENCIENNES (Nord) ayant son siège social 26, rue de Beaumont à VALENCIENNES et pour représentant responsable Melle Cécile TARDITI, Présidente.

L'Office d'H.L.M.de Valenciennes en est propriétaire par acte administratif du 4 septembre 1984 et publié au bureau des hypothèques de VALENCIENNES (Nord) le 7 septembre 1984 , volume 5901, n° 5.

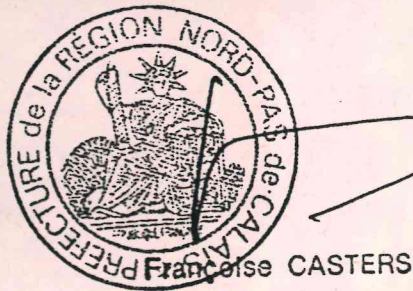
Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet de département, au Maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 7 JUIL. 1988

Jean-Claude AUROUSSEAU

• Pour ampliation,
Le Directeur des Services
du Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales,



PUBLIÉ

TAXE

SALAIRES

TOTAL

et ENREGISTRÉ à la Conservation
des Hypothèques de VALENCIENNES
le 29 Aout 1988 Dépôt n° 3157
Volume 5985 n° 9
Reçu cinquante francs

Le Conservateur

O. DELCOURT